



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>I. RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES EAUX USÉES URBAINES</b> .....   | 1  |
| 1. Bilan de la situation régionale concernant les eaux usées urbaines.....   | 1  |
| 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010 .....  | 1  |
| 3. Mesures nationales proposées à plus long terme .....  | 4  |
| 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS .....   | 5  |
| 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions.....   | 6  |
| 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions .....  | 6  |
| <b>II RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE</b> .....  | 6  |
| 1. Bilan de la situation concernant la pollution atmosphérique.....  | 6  |
| 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010 .....  | 7  |
| 3. Actions nationales proposées à plus long terme .....  | 9  |
| 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS .....   | 11 |
| 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions.....   | 11 |
| 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions .....  | 11 |
| <b>III RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES DÉCHETS SOLIDES</b> .....  | 11 |
| 1. Bilan de la situation régionale concernant les déchets solides.....   | 11 |
| 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010 .....  | 12 |
| 3. Actions nationales proposées à long terme.....  | 14 |
| 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS .....   | 15 |
| 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions.....   | 16 |
| 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions .....  | 16 |
| <b>IV RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES EAUX RÉSIDUAIRES INDUSTRIELLES</b> .....  | 16 |
| 1. Bilan de la situation régionale concernant les eaux résiduaires industrielles .   | 16 |
| 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010 .....  | 16 |
| 3. Actions nationales proposées à plus long terme .....  | 21 |
| 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS .....   | 23 |
| 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions.....   | 23 |
| 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions .....  | 23 |
| <b>V RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES ÉMISSIONS/REJETS DE Hg, Pb et Cd</b><br>.....  | 23 |
| 1. Bilan de la situation régionale concernant les émissions de Hg, Pb et Cd.....   | 23 |
| 2. Actions prioritaires nationales proposées pour 2010 .....   | 24 |
| 3. Mesures nationales proposées à plus long terme .....  | 27 |
| 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS .....   | 29 |
| 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions .....  | 29 |
| 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions.....   | 29 |
| <b>VI RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES DÉCHETS DANGEREUX, LES STOCKS DE PRODUITS CHIMIQUES OBSOLÈTES, LES HUILES LUBRIFIANTES ET LES PILES/ACCUMULATEURS USÉS</b> .....      | 30 |
| 1. Bilan de la situation régionale concernant les déchets dangereux, les stocks de produits chimiques obsolètes, les huiles lubrifiantes et les piles/accumulateurs usés ..... | 30 |

## Table des matières (suite)

|   |  |           |
|---|--|-----------|
| 2.  | Mesures prioritaires proposées au plan national à l'horizon 2010 ..... | 30        |
| 3.  | Actions proposées à plus long terme .....                              | 33        |
| 4.  | Compatibilité des mesures avec les objectifs du PAS .....              | 34        |
| 5.  | Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions.....  | 34        |
| 6.  | Coût estimatif de l'application des mesures .....                      | 34        |
| <b>VII RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES ÉMISSIONS D'ORGANOHALOGÉNÉS<br/>ET DE PCB .....</b> |  | <b>35</b> |
| 1.  | Bilan de la situation concernant les émissions d'organohalogénés ..... | 35        |
| 2.  | Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010 .....       | 35        |
| 3.  | Actions nationales proposées à plus long terme .....                   | 37        |
| 4.  | Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS .....              | 38        |
| 5.  | Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions.....  | 38        |
| 6.  | Coût estimatif de la mise en œuvre des actions .....                   | 38        |



## I. RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES EAUX USÉES URBAINES

### 1. Bilan de la situation régionale concernant les eaux usées urbaines

Une gestion écologiquement efficace des eaux urbaines est inscrite comme une question prioritaire dans les PAN de tous les pays méditerranéens. Il y est proposé d'aménager au moins 108 stations d'épuration des eaux usées (SEEU) d'ici à 2010 le long du littoral méditerranéen et prévu de revaloriser un nombre encore plus grand de stations (passage à un stade supérieur de traitement, augmentation de la capacité de traitement, modernisation du matériel et des procédés, etc.). Ainsi, la mise en œuvre des PAN entraînera une réduction importante de la charge polluante émanant de ces sources. Cependant, il existe des différences marquées dans les priorités entre les pays de l'Union européenne (UE) qui ont déjà mis en place des réseaux étendus d'égouts et de stations d'épuration (traitement secondaire) conformément aux directives de l'UE, pour la plupart des villes de plus de 100 000 habitants. Qui plus est, de nombreuses petites villes d'une population supérieure à 10 000 habitants sont déjà raccordées à des unités de traitement de ce type. Sur les 108 nouvelles stations proposées dans l'ensemble de la Méditerranée, seules 15 sont situées dans des pays de l'UE et doivent desservir le plus souvent des villes relativement peu peuplées (< 100 000 habitants). En outre, le financement des actions proposées semble assuré dans ces cas et les pays de l'UE n'auront pas de problème pour remplir les objectifs du PAS dans le domaine des eaux usées urbaines à l'horizon 2010.

En revanche, une partie très importante des effluents urbains produits dans les villes d'Afrique du Nord, de Méditerranée orientale et de la côte Est de l'Adriatique n'est pas du tout traitée avant d'être rejetée dans la mer ou dans les eaux de surface. Une fraction de la population côtière de ces zones est raccordée à des unités de traitement primaire mais un très petit nombre de stations d'épuration à traitement secondaire sont en service. Surtout, les rejets d'effluents urbains constituent un grave problème d'environnement dans tous les pays et sont tenus pour une question hautement prioritaire. Dans les PAN des pays hors UE, il est proposé de mettre en service plus de 100 SEEU d'ici à 2010 et, si ces actions sont menées en temps voulu, l'objectif du PAS concernant les eaux usées urbaines pourrait être atteint dans une très large mesure, améliorant grandement la qualité du milieu côtier de la mer Méditerranée.

### 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010

#### Nouvelles stations d'épuration des eaux usées prévues dans les PAN à l'horizon 2010

| Pays               | Villes  | Nombre total de SEEU projetées |
|--------------------|---|--------------------------------|
| Albanie            | Shkodra, Shengjin, Durrës, Vlora, Saranta   | 5                              |
| Algérie            | Marsat El Hadjadj, Arzew, agglomérations de Beni Saf, Bouzedjar, plage de Terga, Marsa Ben Mhidi, Honaine, Gazaouet | 8                              |
| Bosnie-Herzégovine | Neum, Mostar, Citluk et Medjugorje, Konjic, Nevesinje, Bileca, Caplijna, Livno                                      | 8                              |
| Croatie            | Split, Rijeka, Pula, Zadar, Sibenik, Dubrovnik  | 6                              |
| Chypre             | Famagouste, Limassol  | 2                              |
| Égypte             | Gouvernorat d'Alexandrie (El Mex – El Agamy, El-Amria), Gouvernorat de  | 16                             |

| Pays                                   | Villes   | Nombre total de SEEU projetées  |
|--|--|---|
|  | Behira (Kafr El-Zayat, Shubrakit, Damiette (Enanva), Mahmoudia, Samanoua, Kafr El Dawer, Abu El Matatameer, El Mohmoudia, Zarka, Edku, Hosh Eisa, Abo Hommos), Gouvernorat de Port-Saïd (El'Garabaa-El'Manasra, Port-Fouad)  |   |
| Espagne                                | Inclusion dans la législation nationale de toutes les dispositions de l'annexe II du Protocole "tellurique"<br>Application de la législation nationale concernant les éléments nutritifs, en particulier l'adoption du traitement tertiaire dans les zones présentant des problèmes d'eutrophisation   |   |
| France                                 | Marseille, Montpellier   | 2   |
| Grèce                                  | Eleusis (Thriasio Pedio), Attique de l'Est (Néa Makri), Attique de l'Est (Artémida, Rafina, Koropi, etc.), Néa Kydonia, Mallia, île de Kalymnos  | 6   |
| Israël                                 | Achèvement des SEEU/mise en conformité avec les normes du Comité Inbar à : Acre (cours fluvial du Na'aman); Haifa (cours du Kishon); Hadera, Iron et Jat (cours de Hadera); Lev-Hashaon –Tnuvot (cours de l' Alexander); Ra'anana (cours du Poleg), Nir Eliyahu, Kfar et Ramat Hasharon (cours du Yakon); Jérusalem, Beit Shemesh et Ayalon (cours du Sorwq); Kiryat Gat (cours du Laschish); Beersheba et Hébron (cours du Besor).<br>Dérivation du flux des eaux d'écoulement urbaines dans les zones humides aménagées sur le cours du Yarkon). | 16<br>(construction de nouvelles SEEU ou revalorisation de SEEU existantes) |
| Italie                                 | Traitement tertiaire instauré dans les régions comportant des zones sensibles  | Non spécifié  |
| Liban                                  | Ghadir, Sour & Saida, Tripoli, Chekka, Batrun, Jbail, Chouf  | 7   |
| Libye                                  | Azzawia, Janzur, Tripoli, Misratah, Sirt, Benhazi, Dernah et Tobrouk   | 8   |
| Malta                                  | Weid Ghammieq (Malte), Cumnija (Malte Nord), Ras il-Hobz (île de Gozo)   | 3   |
| Monaco                                 |  |   |
| Maroc                                  | Tanger, Tétouan, Nador, Al Hoceima   | 4   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza | Zone Nord, Gaza et la zone moyenne   | 2   |
| Serbie-et-Monténégro                   |  |   |
| Slovénie                               | Kopper et Isola (traitement tertiaire),  | 2   |

| Pays    | Villes  | Nombre total de SEEU projetées |
|---------|---|--------------------------------|
|         | modernisation de la SEEU de Piran (traitement tertiaire)  |                                |
| Syrie   | Tartous, Lattaquié, Baniyas, Jableh   | 4                              |
| Tunisie | Grand Tunis, extension et réhabilitation de 19 SEEU   | 1 + 19                         |
| Turquie | Aires de drainage (SEEU): Seyhan (3), Küçük Menderes (3), Büyük Menderes (2), Antalya (6) Gediz (3), Doğu Akdeniz (2), Batı Akdeniz (2), Ceyhan (2), Asi (2), Kuzey Ege (3), Meriç – Ergene (2)<br>Autres SEEU prévues pour les complexes résidentiels estivaux | 30 +                           |

Extension prévue des réseaux d'égouts et revalorisation d'autres réseaux d'assainissement inscrits dans les PAN à l'horizon 2010

| Pays               | Villes/Zones   | Mesures  |
|--------------------|--|--|
| Albanie            | Shkodra, Koplik, Velipoja, Lezha, Shengjin, Lac, Kruja, Fushe-Kruja, Durrës, Tirana, plage de Kavaja et Golemi, Elbasan, Lushnja, Divjaka, Fier, Ballsh, Vlëra, Saranta  | Extension du réseau d'égouts   |
| Algérie            | Villes côtières  | Extension du réseau d'égouts   |
| Bosnie-Herzégovine | Neum, Mostar, Citluk et Medjugorje, Konjic, Nevesinje, Bileca, Caplijna, Livno   | Extension du réseau d'égouts   |
| Croatie            | Split, Rijeka, Pula, Zadar, Sibenik, Dubrovnik   | Extension du réseau d'égouts   |
| Chypre             |  | N.S.   |
| Égypte             | Alexandrie (El Mex – El Agamy, El-Amria), Behira (Kafr El-Zayat, Shubrakit, Damiette (Enanva), Mahmoudia, Samanoua, Kafr El Dawer, Abu El Matatameer, El Mohmoudia, Zarka, Edku, Hosh Eisa, Abo Hommos), Port-Saïd (El'Garabaa-El'Manasra, Port-Fouad) | Nouvelles stations de pompage et extension du réseau d'égouts              |
| Espagne            |  |  |
| France             |  | N.S.   |
| Grèce              |  | N.S.   |
| Israël             |  | N.S.   |
| Italie             | Nombreuses villes côtières   | Extension du réseau d'égouts   |
| Liban              | Villes côtières  | Fermeture des émissaires déversant des eaux usées domestiques non traitées |
| Libye              | Azzawia, Janzur, Tripoli, Misratah, Sirt, Benhazi, Dernah et Tobrouk   | Extension du réseau d'égouts   |
| Malte              | Toutes les zones   | Extension du réseau  |

| Pays                                   | Villes/Zones  | Mesures   |
|--|---|---|
|  |   | d'égouts et nouvelles stations de pompage   |
| Monaco                                 | Monaco-Ville  | Collecte et retenue des premières eaux de pluie de la zone de la SNCF                 |
| Maroc                                  | Tanger, Tétouan, Nador, Al Hoceima  | Extension du réseau d'égouts  |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza | Développement du réseau d'assainissement de an-Younis, projet de démonstration/ réutilisation de l'effluent de Beit-Lahia | Extension du réseau d'égouts  |
| Serbie-et-Monténégro                   | Kotor, Tivat, Budva, Bar, Ulcinj  | Déconnexion des petites conduites d'évacuation, réhabilitation de stations de pompage |
| Slovénie                               | Villages côtiers proches de Koper et de Piran   | Extension du réseau d'égouts  |
| Syrie                                  | Banias, Jableh  | Extension du réseau d'égouts  |
| Tunisie                                | Villes côtières   | 366 km d'égouts, 28 000 raccords  |
| Turquie                                | Tous les bassins versants   | Extension du réseau d'égouts  |

\*NS: non spécifié

### 3. Mesures nationales proposées à plus long terme

De nombreux pays n'indiquent pas de mesures spécifiques pour la période de l'après- 2010 mais prévoient une poursuite de l'application des mesures exposées pour 2010. L'idée essentielle consiste à remplir les objectifs du PAS pour 2025 en augmentant le pourcentage de la population raccordée aux réseaux d'égouts dans toutes les villes côtières, de mener à bien l'aménagement de stations d'épuration des eaux usées (SEEU) ou/et de renforcer l'efficacité de traitement des SEEU déjà existantes dans toutes les agglomérations et villes côtières et d'encourager l'utilisation des effluents traités aux fins d'irrigation ou de restauration du débit des cours d'eau.

#### Actions proposées dans les PAN à l'horizon 2025

| Pays               | Villes   | Actions  |
|--------------------|--|--|
| Albanie            | Koplik, Lezha, Lac, Kruja, Tirana, Elbassan, Ballsh  | Aménagement de SEEU et extension du réseau d'égouts  |
| Algérie            | Regahia, Baraki, Beni Mesad, Beni Messous, Busmail et toutes les villes côtières de plus de 20 000 habitants   | Recyclage de 250 millions de m <sup>3</sup> , aménagement de SEEU pour les villes côtières (équivalents-habitants : 3 800 000), extension du réseau d'égouts |
| Bosnie-Herzégovine | Neum, Mostar, Livno, Citluk et Medugorje, Capljina, Jablanica, Konjic, Tomislav Grad, Siroki Brijeg, Rama-Prozor, Nevesinje, Bileca, Ljubuski, Stolac, | Deuxième phase de la construction de SEEU<br>Extension du réseau d'égouts  |

| <b>Pays</b>                            | <b>Villes</b>   | <b>Actions</b>  |
|--|---|---|
|  | Trebinje, Grude, Glamoc, Posusje, Gacko, Bergovici, Bos., Grahovo, Kupres, Jubinje and Kalinovik. |   |
| Croatie                                | Villes d'une population de 2 000 – 15 000 habitants   | SEEU et extension du réseau d'égouts  |
| Chypre                                 | Paphos (2 <sup>e</sup> phase), Larnaca (2 <sup>e</sup> phase), villes < 2000 habitants.           | SEEU et extension du réseau d'égouts  |
| Égypte                                 |   | N.S.  |
| Espagne                                |   |   |
| France                                 |   | N.S.  |
| Grèce                                  |   | N.S.  |
| Israël                                 |   | Utilisation de tout le potentiel des effluents comme source d'eau pour l'agriculture et pour l'amélioration de la quantité et de la qualité des cours fluviaux. Application du traitement intégré pour diminuer les polluants provenant de sources diffuses par la réduction à la source. Réhabilitation de la végétation des rives des cours d'eau, création de zones tampons et intensification de la capacité d'autoépuration des cours d'eau. |
| Italie                                 |   | N.S.  |
| Liban                                  | 6 villes côtières   | SEEU et extension du réseau d'égouts  |
| Libye                                  | Zuwarah, Sabrata, Khums, Zilten, Ajdabiya   | 5 SEEU et extension du réseau d'égouts  |
| Malte                                  |   | N.S.  |
| Monaco                                 |   | N.S.  |
| Maroc                                  | Tanger, Tétouan, Nador  | 2 <sup>e</sup> phase de l'aménagement de SEEU   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |   | N.S.  |
| Serbie-Monténégro                      | Toutes les villes côtières  | Extension du réseau d'égouts et construction de SEEU  |
| Slovénie                               | Agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants  | Extension des égouts et aménagement de SEEU, traitement tertiaire   |
| Syrie                                  | Lattaquié, Tartous, habitat « sauvage » de Jableh et Banias, île d'Arwad                          | Extension du réseau d'égouts et construction de SEEU  |
| Tunisie                                | Villes côtières   | Amélioration des raccordements aux réseaux d'égouts   |
| Turquie                                |   | N.S.  |

\*N.S. = non spécifié

#### 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS concernant les eaux usées urbaines seront atteints dans une large mesure. La plupart des villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants seront raccordées à une SEEU d'ici à 2010, bien que certaines stations ne soient censées effectuer qu'un traitement primaire. Dans ces cas, il est prévu de passer à un traitement secondaire le plus tôt possible après 2010. Très rares sont les mesures prévues dans les PAN pour le recyclage et l'utilisation des effluents traités. Cependant, la question est mentionnée dans la plupart des PAN et est consignée comme une nécessité après 2010.

## **5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions**

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, avec plus ou moins de détails, mais sans mettre spécialement l'accent sur les actions concernant les eaux usées urbaines. En général, la participation du public est favorisée par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (entreprises industrielles, communauté scientifique, etc.) à la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN. Cependant, dans la plupart des pays, cette participation n'est pas clairement définie et sa mise en œuvre reste l'un des enjeux les plus importants dans la région méditerranéenne pour les années à venir.

## **6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions**

Le coût estimatif de l'application des actions prioritaires dans le domaine des eaux usées urbaines est indiqué dans de nombreux PAN, mais pas pour tous les pays. Il n'est donc pas possible, pour l'heure, de présenter un montant total du coût estimatif de toutes les actions concernées dans la région. Au niveau national, les coûts sont indiqués dans les rapports de synthèses qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.

# **II RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

## **1. Bilan de la situation concernant la pollution atmosphérique**

La circulation des véhicules dans les villes et les émissions dans l'atmosphère provenant des industries sont les causes les plus importantes de pollution de l'air. Du fait de l'expansion rapide des villes côtières dans les pays méditerranéens et de l'accroissement du parc automobile, la qualité de l'air se dégrade à vive allure en de nombreux sites. Dans maintes agglomérations, les véhicules sont obsolètes, roulent à l'essence au plomb, dégageant ainsi une charge élevée de polluants. De plus, comme presque toutes les villes du littoral méditerranéen ont un passé séculaire, le lacs des rues ne se prête guère à un trafic intense, ce qui entraîne des embouteillages et un redoublement des émissions de polluants. Dans la vie quotidienne des villes méditerranéennes, la pollution due au trafic est probablement la pression la plus importante s'exerçant sur la santé de la population. D'autre part, les usines sont souvent implantées à proximité des villes, voire, dans certains cas, à l'intérieur de celles-ci (en particulier sur les rives Sud et Est de la Méditerranée) en raison de l'expansion urbaine accélérée de ces dernières décennies. Il s'ensuit que les émissions dans l'atmosphère émanant de l'industrie affectent directement la population. Les procédés utilisés dans de nombreuses usines sont dépassés, d'où leurs impacts sur l'atmosphère. La proximité des décharges sauvages, où des déchets solides urbains et industriels sont déposés au mépris de toute règle d'hygiène, contribuent aussi à la détérioration de la qualité de l'air des villes (odeurs, fumées de la combustion des déchets, etc.). En plus, les zones côtières d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont arides, et la production de poussières est un problème important pour la qualité de l'air, puisque de nombreux polluants sont plus facilement transportés dans l'air par de fines particules. Au total, la pollution atmosphérique est, pour la région méditerranéenne, un problème important qui retentit avant tout sur la santé des populations urbaines. Le PAS assigne comme objectif l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones côtières de la Méditerranée, et les actions exposées dans les PAN établis par les pays visent à y répondre.

## 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010

### Actions de lutte contre la pollution atmosphérique prévues dans les PAN à l'horizon 2010

| Pays               | Villes/Districts   | Actions   |
|--------------------|--|---|
| Albanie            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elbasan</li> <li>• Elbasan</li> <li>• Elbasan</li> <li>• Ballsh</li> <li>• Ballsh</li> <li>• Vlëra</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de dispositifs anti-poussière DCM aux émissions de la cimenterie</li> <li>• Technologie d'épuration des émissions dans l'atmosphère à l'usine de fer/chrome</li> <li>• Technologie d'épuration des émissions dans l'atmosphère à l'aciérie</li> <li>• Technologie d'épuration des tripolyphosphates à Ballsh pour réduire les émissions dans l'atmosphère</li> <li>• Technologie de réhabilitation de la raffinerie de pétrole de Ballsh</li> <li>• Technologie de mise en conformité par dispositif anti-poussière pour les émissions dans l'atmosphère</li> </ul>                        |
| Algérie            |  | N.S.  |
| Bosnie-Herzégovine | Bassin fluvial de la Trebisnjica (centrale thermique de Gako)  | Surveillance des gaz de fumée et autres émissions dans l'atmosphère   |
| Croatie            |  | N.S.  |
| Chypre             |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion du trafic</li> <li>• Promotion de l'essence sans plomb</li> <li>• Meilleure inspection des véhicules</li> <li>• Utilisation du gaz naturel.</li> </ul>  |
| Égypte             | Gouvernorat d'Alexandrie   | Filtres à air pour les cimenteries, les usines de noir de charbon, de bois, les sociétés Portland Cement Alex et Petrogas   |
| Espagne            | « Points chauds » identifiés: Armurrio/Etxegoien, Aan Roque, Castellon de la plana-P.E.El Serrallo, Tarragona, Castellbisbal, Barcelone-Zone Franche Martorell, Flix | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures urgentes aux « points chauds » prioritaire identifiés</li> <li>• Promouvoir des changements dans les modes de consommation d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation de biocarburants dans les transports en commun</li> <li>- promotion des transports en commun et du vélo</li> <li>- optimisation des systèmes de chauffage domestiques</li> <li>- remplacement des chaudières à charbon</li> <li>- adoption de codes de bonnes pratiques dans la conduite auto</li> <li>- promotion des systèmes photovoltaïques dans les nouveaux logements</li> </ul> </li> </ul> |
| France             |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de transports urbains</li> <li>• Plans de transfert d'entreprises</li> <li>• Mise en œuvre d'un Agenda 21</li> </ul>   |
| Grèce              |  | Application de programmes comportant la gestion et l'évaluation de la pollution atmosphérique, plans régionaux, surveillance, etc.  |

| Pays   | Villes/Districts | Actions  |
|--------|------------------|--|
| Israël |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipement des véhicules à essence de convertisseurs catalytiques (90% des véhicules d'ici à 2014)</li> <li>• Mise en conformité des moteurs diesel des véhicules aux normes Euro "3" et "5" d'ici à 2014, 74% des camions, 97% des taxis, 73% des minibus et 64% des autobus)</li> <li>• Contrôle et mise en conformité du secteur de l'électricité (centrales) et bilan de son respect des normes de qualité de l'air (d'ici à 2010). Application effective des mesures de mise en conformité aux normes nationales (2010-2014)</li> <li>• Contrôle et mise en conformité de tous les établissements/installations industriels et bilan de leur respect des normes de qualité de l'air (d'ici à 2010). Application effective des mesures de mise en conformité aux normes nationales (2010-2014)</li> <li>• Actualisation du Bilan de base national (BBN)</li> </ul>  |
| Italie |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application effective du Protocole de Kyoto par l'Italie (taux de réduction dans les centres urbains: CO<sub>2</sub> 21,5%, consommation d'énergie 12,6%)</li> <li>• Achèvement de la mise en œuvre des plans régionaux de lutte contre la pollution atmosphérique, notamment dans les régions du Sud;</li> <li>• Amélioration du réseau de surveillance de la qualité de l'air avec un bon quadrillage géographique de manière à avoir une supervision de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national;</li> <li>• Prise de mesures relatives aux transports en sorte de réduire les niveaux ambiants de matière particulaire, d'ozone et de CO<sub>2</sub>;</li> <li>• Augmentation des fonds affectés à l'amélioration des infrastructures urbaines et au remplacement des véhicules obsolètes par des véhicules à carburant à faibles émissions ou à l'électricité;</li> <li>• Promotion d'autres mesures pour développer le recours aux carburants à faibles émissions comme l'éco-diésel et le méthane</li> <li>• Amélioration du réseau de stations de méthane à proximité des centres urbains afin d'encourager l'achat de véhicules au méthane, notamment pour des activités commerciales.</li> </ul> |
| Liban  |                  | Réduction de la pollution atmosphérique due à des sources mobiles dans les grandes villes du littoral  |
| Libye  |                  | Lutte contre les émissions dans l'atmosphère provenant de l'industrie du ciment (précipitateurs électrostatiques à 3 des 6 usines existantes)  |
| Malte  |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes nationaux de lutte contre les émissions de sources mobiles, promotion de</li> </ul>  |

| Pays                                   | Villes/Districts  | Actions   |
|--|---|---|
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>l'essence sans plomb, meilleure inspection des véhicules.</li> <li>• Adoption du gaz naturel</li> <li>• Lutte contre les émissions des décharges</li> <li>• Lutte contre les émissions des centrales</li> </ul>  |
| Monaco                                 |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité accordée aux transports en commun</li> <li>• Utilisation de véhicules électriques</li> </ul>  |
| Maroc                                  |   | N.S.  |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |   | Achat d'instruments portatifs de mesure de la qualité de l'air, Phase I   |
| Serbie-et-Monténégro                   |   | N.S.  |
| Slovénie                               |   | N.S.  |
| Syrie                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Banias</li> <li>• Tartous</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement du fioul par le gaz naturel dans deux unités de production d'électricité à la centrale thermique de Banias</li> <li>• Installation de filtres en tissu sur la ligne de production de la cimenterie de Tartous</li> </ul>  |
| Tunisie                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand Tunis, Sfax, Gabès, Bizerte, Sousse</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau national de surveillance de la qualité de l'air</li> <li>• Raccordement de 5 usines au réseau de surveillance</li> <li>• Programme mobile de surveillance de la qualité de l'air</li> <li>• Programme de partenariat pour l'amélioration de la qualité de l'air</li> <li>• Stratégie nationale de réduction de la pollution atmosphérique</li> <li>• Utilisation du gaz pour les autobus</li> <li>• Programme de promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie</li> <li>• Promotion des transports en commun dans les villes et les agglomérations (Grand Tunis)</li> </ul> |
| Turquie                                |   | N.S.  |

\*N.S. = non spécifié

### 3. Actions nationales proposées à plus long terme

La plupart des pays n'exposent pas d'actions concrètes pour l'après-2010, mais ils prévoient de poursuivre la mise en œuvre des actions décrites pour 2010.

#### Actions proposées dans les PAN à l'horizon 2025

| Pays               | Villes/Zones/industries | Actions |
|--------------------|-------------------------|---------|
| Albanie            |                         | N.S.    |
| Algérie            |                         | N.S.    |
| Bosnie-Herzégovine |                         | N.S.    |
| Croatie            |                         | N.S.    |
| Chypre             |                         | N.S.    |

| Pays                                   | Villes/Zones/industries  | Actions   |
|--|--|---|
| Égypte                                 |  | N.S.  |
| Espagne                                |  |   |
| France                                 |  | N.S.  |
| Grèce                                  |  | N.S.  |
| Israël                                 |  | Les actions engagées lors de la première phase (2010) seront poursuivies  |
| Italie                                 |  | N.S.  |
| Liban                                  |  | N.S.  |
| Libye                                  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les émissions dans l'atmosphère provenant des trois cimenteries restantes (précipitateurs électrostatiques)</li> <li>• Utilisation du gaz naturel au lieu du fioul dans toutes les centrales électriques</li> </ul>   |
| Malte                                  |  | N.S.  |
| Monaco                                 |  | N.S.  |
| Maroc                                  |  | N.S.  |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |  | N.S.  |
| Serbie-et-Monténégro                   |  | N.S.  |
| Slovénie                               |  | N.S.  |
| Syrie                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lattaquié, Tartous et Jableh</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des transports en commun à Lattaquié, Tartous et Jableh</li> <li>• Suppression progressive de l'essence au plomb pour la circulation des véhicules</li> <li>• Amélioration des normes environnementales pour l'extraction et le raffinage des produits pétroliers</li> <li>• Réduction aux limites admissibles des émissions de gaz, de poussières et autres particules</li> <li>• Réduction de la demande de transport en véhicule individuel, étalement des périodes de pointe et remplacement des transports en véhicule individuel par un système de transports en commun intégré</li> <li>• Hausse du rendement énergétique dans l'industrie</li> </ul> |
| Tunisie                                |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement du réseau national de surveillance de la qualité de l'air</li> <li>• Raccordement des usines au réseau national de surveillance</li> <li>• Promotion des transports en commun dans les villes et les agglomérations (Sfax)</li> </ul>   |
| Turquie                                |  | N.S.  |

\*N.S. = non spécifié

#### **4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS**

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS concernant la qualité de l'air seront atteints dans une large mesure grâce à la réduction des émissions dans l'atmosphère dues à l'industrie et à l'amélioration de la gestion de la circulation automobile (introduction de l'essence sans plomb, appui aux transports en commun, mise en place de la surveillance de la qualité de l'air).

#### **5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions**

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, avec plus ou moins de détails, mais sans mettre spécialement l'accent sur la pollution atmosphérique. En général, la participation du public est favorisée par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (entreprises industrielles, communauté scientifique, etc.) à la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN.

#### **6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions**

Dans aucun PAN il n'est présenté d'informations détaillées sur le coût estimatif de l'application des actions prioritaires dans le domaine de la pollution atmosphérique, bien que l'on indique dans quelques cas des coûts et sources de financement. Il n'est donc pas possible, pour l'heure, de présenter un montant total du coût estimatif de toutes les actions concernées dans la région. Au niveau national, les coûts sont indiqués dans les rapports de synthèses qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.

### **III RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES DÉCHETS SOLIDES**

#### **1. Bilan de la situation régionale concernant les déchets solides**

Dans les PAN établis par les pays dans le cadre du PAS, l'un des objectifs spécifiques qui sont fixés pour l'année 2010 consiste à mettre en place des systèmes de gestion intégrée de déchets solides dans toutes les villes côtières de plus de 100 000 habitants. Cet objectif implique des actions de collecte adéquate des déchets solides, de transfert à des décharges contrôlées ainsi que de réduction au minimum et de valorisation des déchets par leur tri à la source, leur recyclage et la production d'engrais organiques. Il s'impose donc de prendre des mesures pour la réhabilitation éco-compatible des décharges existantes qui ne sont pas conformes aux normes sanitaires. Comme le présent rapport est établi sur la base des PAN et des plans sectoriels établis par les pays, les informations disponibles peuvent être variables selon les pays.

##### Collecte déficiente des déchets solides

La population des villes côtières de la Méditerranée n'a cessé de croître dans tous les pays méditerranéens au cours des dernières décennies pour des raisons économiques et sociales.

Bien que la collecte de déchets puisse être satisfaisante dans quelques pays de la rive nord de la Méditerranée (principalement les pays de l'UE : Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Grèce, Chypre), une collecte déficiente est enregistrée dans presque toutes les autres régions. Dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les déchets solides non collectés peuvent représenter plus de 30% du total des déchets produits dans certaines villes, ce qui se traduit par un abandon continu de débris dans les rues et dans la campagne et par des risques sanitaires potentiels pour la population. Dans ces zones, un problème particulier tient à l'amoncellement de sacs plastique, lesquels, en raison de leur

résistance à la dégradation et de leur poids très léger, peuvent se disperser sur de grandes étendues autour des villes. Il est généralement admis qu'il n'y a guère de conscience écologique quant à la nécessité de protéger les espaces publics contre le dépôt sauvage des ordures et que la solution réside dans une meilleure efficacité de la collecte et une plus grande sensibilisation de la population aux problèmes de l'environnement.

### Dépôt des déchets solides dans les décharges

Le dépôt des déchets solides collectés s'effectue à des décharges contrôlées, à des sites de rejet officiels sans mesures de salubrité, ou à des sites de rejet sauvages et donc non officiels. Dans la plupart des pays, il n'est prise aucune mesure de salubrité réelle lors du dépôt de déchets solides, ce qui entraîne de graves agressions pour l'environnement. Le plus souvent, les décharges de déchets solides dégagent des odeurs nauséabondes ainsi que des vapeurs toxiques provenant de l'inflammation spontanée. Comme, dans la plupart des cas, il n'est pas pratiqué de revêtement ou de tassement du sol ni érigé de clôture de protection, les déchets plus légers (comme les sacs plastique et les papiers) volent à distance sous l'effet du vent en allant joncher de grandes étendues autour des décharges. Un problème spécial concernant le milieu marin se pose sur des rives Sud et Est de la Méditerranée, où des décharges sont situées au bord du littoral (Al Hoceima [Maroc], Al Bassa [Syrie], Tripoli [Liban], Saida [Liban], Ganfuda [Libye]). Dans la plupart de ces cas, les déchets solides pénètrent dans la mer et souillent le milieu marin tandis que les lixiviats contaminent les eaux. Un manque de décharges bien organisées pour répondre aux besoins locaux s'observe aussi dans la région de la mer Adriatique (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie-et-Monténégro), et dans certains pays de l'UE la nécessité d'améliorer les installations de dépôt de déchets est aussi reconnue (Grèce, Malte). Tous les PAN admettent qu'il faudrait mettre fin à l'existence des rares décharges officielles et des centaines de décharges sauvages non contrôlées pour créer de nouvelles décharges bien conçues et contrôlées.

### Valorisation et recyclage des déchets solides

L'enlèvement sauvage pour la récupération de matières de valeur à partir de déchets solides est une vieille tradition dans de nombreux pays du littoral Sud et Est de la Méditerranée, réalisé le plus souvent sans protection des travailleurs. D'autre part., de nombreux pays ont créé des usines de compostage pour produire des engrais organiques à partir de déchets solides municipaux. Bien que cet investissement semble très prometteur puisqu'il combine réduction au minimum des déchets et production d'engrais organiques précieux pour des activités agricoles en plein essor, il n'a pas toujours été fructueux. Dans certains cas, les usines n'ont pas marché à leur capacité nominale, le principal inconvénient ayant été la mauvaise qualité du produit qui contenait des débris de verre et autres morceaux acérés comme des fragments de plastique en raison de la mauvaise séparation des déchets destinés au compostage. Aussi, les exploitants agricoles, au début intéressés à utiliser ces engrais sur leurs champs, ont fini progressivement par les délaisser .

D'un autre côté, à l'exception de quelques pays, très peu d'actions ont été engagées jusqu'à présent pour recycler les matières de valeur à la source. Dans tous les pays, des campagnes de sensibilisation sont prévues en relation avec la création d'un système de recyclage efficace pour la récupération de matières de valeur à partir des déchets solides. Quelques pays font figurer dans leurs PAN, parmi les actions prioritaires pour 2010, la construction d'usines de recyclage et de compostage.

## **2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010**

### Nouvelles décharges projetées dans les PAN à l'horizon 2010

| Pays                                   | Villes  | Nombre total de décharges                    |
|--|---|--|
| Albanie                                | Shkodra - Koplik - Velipoja, Leza - Shengjin, Lac, Durres-Tirana, Elbasan, Lushnja- Divjaka, Fier, Ballsh, Vlora, Saranta   | 10   |
| Algérie                                | Wilayas: Alger, Blida, Boumerdes, Tipaza,   | 4 +<br>3 stations de transfert               |
| Bosnie-Herzégovine                     | Mostar  | 1  |
| Croatie                                | Split, Rijeka   | 2  |
| Chypre                                 | Larnaka/Famagouste, Limassol  | 2  |
| Égypte                                 | Alexandrie  | 1  |
| France                                 |   |  |
| Grèce                                  | Attique (Athènes), Argos-Nauplie-Tolos, Arta, Litochoro, Thassos  | 5  |
| Israël                                 | Réhabilitation d'anciennes décharges à Hiriya, Netanya, Herzliya Nord, Rishon LeZion, Retamin, Ashkelon, Bat Yam .<br>Création de 20 sites réglementés pour l'élimination de déblais de construction et démolition dans des carrières désaffectées. | 7<br><br>20 pour les déblais de construction |
| Italie                                 |   |  |
| Liban                                  | Tripoli + Sour, Saida (réhabilitation)  | 1+2  |
| Libye                                  | Azzawia, Janzur, Tripoli, Misratah, Sirt, Benhazi, Dernah et Tobrouk.   | 8  |
| Malte                                  | Ghalis + île de Gozo. Station de transfert  | 1 +<br>1 st. de transfert                    |
| Monaco                                 |   |  |
| Maroc                                  | Tanger, Tétouan, Nador, Al Hoceima  | 4  |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza | Rafah & Biet Hanoun (réhabilitation)  |  |
| Serbie-et-Monténégro                   | Budva-Tivat-Kotor, Bar-Ulcinj, Herceg Novi<br>Assainissement des décharges existantes (1 à Herceg Novi, 4 à Kotor, 4 à Tivat, Budva, Bar, Ulcinj)   | 3<br>12                                      |
| Slovénie                               |   |  |
| Espagne                                |   |  |
| Syrie                                  | Tartous (El Hadde), Al Kassideh (Lattaquié)   | 2  |
| Tunisie                                | Bizerte, Nabeul, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès, Medenine, Djerba  | 8  |
| Turquie                                | Bassins versants: Seyhan (2), Büyük Menderes (2), Antalya (6), Küçük Menderes (1), Gediz (4), Doğu Akdeniz (4), Batı Akdeniz (3), Ceyhan (6), Asi (5), Kuzey Ege (1), Meriç – Ergene (3)  | 37   |

Usines de recyclage et de compostage projetées dans les PAN à l'horizon 2010

| Pays                                      | Villes/Zones  | Nombre d'usine de recyclage + compostage |
|---|---|--|
| Albanie                                   | Recyclage: Elbasan, Fier, Ballsh +<br>Compost: Lezha, Shengjin, Fier, Ballsh, Vlōra | 3 +<br>5                                 |
| Algérie                                   |   |  |
| Bosnie-Herzégovine                        |   |  |
| Croatie                                   |   |  |
| Chypre                                    |   |  |
| Égypte                                    | Alexandrie  | 2  |
| France                                    |   |  |
| Grèce                                     | Athènes   | 1  |
| Israël                                    | Hiryia (recyclage)<br>Compostage 2000   | 1 +1                                     |
| Italie                                    |   |  |
| Liban                                     |   |  |
| Libye                                     |   |  |
| Malte                                     | Installation de l'usine de compostage<br>de Sant' Antnin (amélioration)             | 1  |
| Monaco                                    |   |  |
| Maroc                                     |   |  |
| Autorité palestinienne –<br>Bande de Gaza | Usine de compostage, projet pilote<br>d'exploitation agricole biologique            | 2  |
| Serbie-et-Monténégro                      |   |  |
| Slovénie                                  |   |  |
|   |   |  |
| Espagne                                   |   |  |
| Syrie                                     |   |  |
| Tunisie                                   |   |  |
| Turquie                                   |   |  |

### 3. Actions nationales proposées à long terme

La plupart des pays ne présentent pas d'actions spécifiques pour la période de l'après-2010, et ils prévoient une poursuite du PAN 2010. L'idée principale est de respecter les objectifs du PAS pour 2025 par la réduction au minimum et le recyclage à la source des déchets solides, l'amélioration de l'efficacité des collectes de déchets solides dans les villes, la fermeture ou la réhabilitation des décharges sauvages et la mise en service de décharges correctement contrôlées. L'accroissement de la production de compost et l'amélioration de la qualité de celui-ci sont aussi un objectif pour la plupart des pays.

| Pays               | Actions  |
|--------------------|--|
| Albanie            |  |
| Algérie            | Poursuite du programme PROGDEM de gestion des déchets solides (création de décharges contrôlées, recyclage, tri à la source) |
| Bosnie-Herzégovine | Décharges contrôlées à Trebinje (25 000 hts) and Livno (42 000 hts)  |
| Croatie            |  |

| Pays                                   | Actions   |
|--|---|
| Chypre                                 |   |
| Égypte                                 |   |
| France                                 |   |
| Grèce                                  |   |
| Israël                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recyclage des déblais de construction et démolition. Séparation des constituants problématiques provenant des déchets dans le cadre du prétraitement des déchets</li> <li>• Réhabilitation de la décharge de Haïfa</li> </ul>  |
| Italie                                 |   |
| Liban                                  |   |
| Libye                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décharges contrôlées pour les déchets solides des villes: Al Nigat Al Khams, Surman et Sabrata, Jifarah, Tajura, Tarhunah – Masallatah, Al Mergib, Ajdabiya, Al Hizam Al Akhdar, Al Marj, Al Bieda, Al Ghobba, Al Batnam. Amélioration de la collecte de déchets solides dans les villes</li> <li>• Construction d'usines de recyclage et compostage de déchets solides à Al Nigat Al Khams, Azzawiya, Al Megrib, Sirt, Ras Lanuf – Brega, Ajdabiya, Al Marj, Tobrouk</li> </ul> |
| Malte                                  |   |
| Monaco                                 |   |
| Maroc                                  |   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |   |
| Serbie-et-Monténégro                   |   |
| Slovénie                               |   |
| Espagne                                |   |
| Syrie                                  | <p>Construction d'une usine de séparation des déchets et création d'une décharge dans la vallée de Heddah (Tartous)</p> <p>Fermeture puis réhabilitation de la décharge de déchets solides d'Al Bassa (Lattaquié)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de toutes les décharges non autorisées pour les déchets solides municipaux et déblais de construction</li> </ul> <p>Décharges contrôlées pour toutes les collectivités du littoral</p>   |
| Tunisie                                |   |
| Turquie                                |   |

#### 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS pour les déchets solides seront atteints dans une large mesure. La plupart des villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants seront desservies par une décharge contrôlée. Cependant, il n'est pas toujours précisé comment sera améliorée l'efficacité des collectes en vue d'évacuer des rues et des foyers domestiques tous les déchets produits. Des systèmes de collecte publique et privée sont proposés à cette fin. D'autre part, les actions de recyclage à la source des déchets solides, bien que mentionnées dans certains PAN, ne sont pas toujours bien élaborées. Il est

possible que les actions de recyclage soient développées plus activement au cours de la période suivante du PAS (après 2010).

## **5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions**

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, avec plus ou moins de détails, sans mettre spécialement l'accent sur les campagnes visant les déchets solides municipaux. Dans l'ensemble, la participation du public est promue par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (industriels, communauté scientifique, etc.) à la planification et à la mise en œuvre d'actions prioritaires. Toutefois, dans la plupart des pays, cette participation n'est pas bien définie et sa mise en œuvre sera l'un des enjeux majeurs dans la région méditerranéenne au cours des prochaines années.

## **6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions**

Le coût estimatif de la mise en œuvre des actions prioritaires dans le domaine des déchets solides est indiqué dans de nombreux PAN, mais pas pour tous les pays. Par conséquent, pour l'heure, il n'est pas possible d'établir le montant total du coût estimatif de toutes les actions dans la région. Au niveau national, le coût est présenté dans les rapports de synthèse qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.

# **IV RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES EAUX RÉSIDUAIRES INDUSTRIELLES**

## **1. Bilan de la situation régionale concernant les eaux résiduaires industrielles**

La pollution industrielle est produite sur une grande échelle le long du littoral de la Méditerranée. La plupart des pays s'efforcent de maîtriser la pollution provenant de cette source en promulguant une législation énonçant des valeurs limites d'effluents (VLE) pour des secteurs industriels et/ou des polluants spécifiques, ainsi que des normes de qualité de l'environnement (NQE) pour les masses d'eau réceptrices. La surveillance de la conformité des rejets industriels, associée à un "système d'autorisation de rejet", est également en vigueur dans certains pays, tout comme l'application d'instruments économiques visant à encourager les investissements industriels pour l'introduction des technologies plus propres, des MTD et la construction de stations d'épuration des eaux usées. Toutefois, sur la plus grande partie du littoral de la Méditerranée, de telles mesures ne sont pas encore vraiment opérationnelles, en raison surtout de lacunes dans la législation et/ou de l'absence d'une application effective de la législation existante. Il s'ensuit que la lutte contre la pollution industrielle constitue un élément de la réalisation des objectifs du PAS et un enjeu majeur pour la plupart des pays méditerranéens. Dans les PAN, tous les pays exposent des actions relatives à la maîtrise des eaux résiduaires industrielles, mais l'approche n'est pas la même. Dans l'ensemble, les pays mentionnent la nécessité d'adopter dans le secteur industriel des techniques de production plus propres et l'inscrivent comme une action aux horizons 2010 ou 2025, mais, dans la plupart des cas sans fournir de détails sur les moyens à utiliser. D'autre part, de nombreux PAN indiquent des actions spécifiques à entreprendre pour un nombre restreint de grandes entreprises industrielles sans toujours bien préciser le degré de réduction des polluants au niveau national par rapport au Bilan de base national des émissions/rejets et aux objectifs du PAS. De même, il est prévu de réaliser le contrôle des unités industrielles plus petites par l'application effective de la législation sur la base de chaque secteur concerné. Enfin, les informations sur le coût des actions n'est communiqué que pour certaines d'entre elles, en particulier pour celles du secteur public.

## **2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010**

Actions dans le domaine du traitement des eaux résiduaires industrielles inscrites dans les PAN à l'horizon 2010

| <b>Pays</b>        | <b>Villes/Districts (unité industrielle)</b>   | <b>Actions</b>  |
|--------------------|--|---|
| Albanie            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durrës (volaille), Tirana (usines – non spécifiées)</li> <li>• Tirana (tanneries), Kavaja (tanneries), Patos-Marinza champs pétrolifères, raffinerie de pétrole de Ballsh</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de SEEU industrielles</li> <li>• Revalorisation technologique, technologies plus propres</li> </ul> |
| Algérie            | Alger (Groupe GIPEC , hôpitaux Mustapha et Kouba, usines de papier Baba Ali, Bourouba), Skikda (cimenterie Hadjar Soud, complexe pétrochimique CNPK, gaz naturel liquéfié, plastiques, société de gestion de la zone industrielle, SONATRACH), Annaba (papier et cellulose GIPEC, engrais ASMIDA, fer ISPAT), Mostaganem (tannerie Hadj Sahroui, papier Baba Ali), Tlemcen (huiles et graisses ENCG Maghnia, ALZINC électrolyse-zinc, tannerie Tafna ).Un plus grand nombre d'entreprises industrielles doivent être incluses dans le programme. | Signature de contrats of performances entre les entreprises et l'État en vue d'actions antipollution (construction de SEEU si nécessaire)                 |
| Bosnie-Herzégovine | Mostar (textile, abattoirs, entreprises vinicoles), Citluk et Medugorje (textile, abattoirs, entreprises vinicoles, produits laitiers), Siroki Brijeg (production de viande), Livno (textile), Glamok (textile), Trebinje-usines d'outils (métaux - galvanisation), Konjic UNIS GAL (métaux - galvanisation), Gacko (centrale thermoélectrique – traitement des eaux usées)  | Prétraitement/production plus propre d'eaux résiduaires par les entreprises industrielles   |
| Croatie            | Rovinj (Mirna, transformation du poisson), Zadar (Adria, transformation du poisson), Split (brasserie Jadranska Pivovara   | Construction de SEEU industrielles  |
| Chypre             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raffinerie</li> <li>• Brasserie KEO</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture complète</li> <li>• SEEU industrielle</li> </ul>   |
| Égypte             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alexandrie (Ratka, papier, papier national, produits laitiers Siclam, Misr, Linnen, Aboukir, engrais, Conserveries Edfina, Arab United Textile, filature Siouf, Laboratoires pharmaceutiques d' Alexandrie)</li> <li>• Behira (Ismadye, rayonne Misr, teintures El-Beida)</li> <li>• Port-Saïd (zone industrielle sud de Port-Saïd)</li> </ul>  | Application de technologies plus propres et stations d'épuration dans les entreprises   |
| Espagne            | «Point chauds» identifiés:<br><b>Émissions dans l'eau</b> : Barcelone-   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures urgentes aux «points chauds»</li> </ul>  |

| Pays   | Villes/Districts (unité industrielle)   | Actions   |
|--------|---|---|
|        | <p>Zone franche, Les Franqueses del Valles, Benicarlo, Tarragona, Castellbisbal, Martorell, Burgos, Castellon de la Plana –P.I.El Serrallo, Saragoza, Villareal, Vitoria, Zubillaga -Lantaron, Villaseca, Flix</p> <p><b>Emissions côtières :</b> Carbonera, Los Barrios, Castellon de la Plana – P.I.El Serrallo, Motril, Tarragona, Villaseca, Barcelone-Port, El Prat de Llobregat San Roque, Valle Escombreras, Cuevas del Alamazonara - Villaricos</p> | <p>Identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposition de développement des MTD dans les secteurs du PAS non inclus dans le règlement IPPC de l'UE</li> <li>● Promotion de l'adoption des MTD dans les secteurs prioritaires</li> <li>● Détermination des normes et critères adoptés par les Parties</li> <li>● Poursuite de l'élaboration des plans nationaux en retenant les objectifs du PAS</li> <li>● Promotion des accords volontaires avec Les secteurs prioritaires (industrie chimique, agro-alimentaire, textile) en tenant compte des recommandations des BREF</li> <li>● Promouvoir et réglementer l'adoption du traitement tertiaire pour les eaux résiduaires industrielles</li> </ul>  |
| France | Littoral méditerranéen de la France   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Programme national de prévention de la pollution par des substances spécifiques</li> <li>● Mesures de réduction de la pollution dans les installations classées</li> <li>● Mesures d'introduction de substances de substitution sur le marché</li> <li>● Mesures spécifiques (engagement volontaire des entreprises, MTD)</li> <li>● Dépistage des substances dangereuses dans les milieux aquatiques (état de l'environnement)</li> <li>● Identification des principales sources industrielles de substances dangereuses</li> <li>● Surveillance des émissions dans les entreprises enregistrées</li> <li>● Identification des substances dangereuses en France</li> <li>● Introduction de moyens spécifiques de lutte contre la pollution des milieux aquatiques (objectifs de qualité, autorisations de rejet, etc.)</li> </ul> |
| Grèce  | Ensemble des zones côtières   | Application effective de la lutte contre les rejets par les installations industrielles, permis environnementaux  |

| Pays   | Villes/Districts (unité industrielle)   | Actions   |
|--------|---|---|
| Israël | Ensemble du littoral  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement des systèmes de traitement et de récupération aux "points chauds" et dans les villes côtières déversant directement des effluents dans la mer (Acre, Hof Hacarmel, Herzliya, Ashdod)</li> <li>• Traitement au sol des boues de Shafdan</li> <li>• Adoption d'un traitement perfectionné à la source pour réduire les polluants dans les saumures et les effluents industriels rejetés directement dans la mer par des émissaires sous-marins et des barges.</li> <li>• Instauration de normes plus rigoureuses pour les saumures et les effluents. Instauration de conditions plus rationnelles dans les licences commerciales et application effective dans les entreprises industrielles.</li> <li>• Élaboration d'un projet pilote pour l'évaluation de la méthode de traitement la plus efficace des rejets aquatiques provenant des bassins piscicoles.</li> </ul> |
| Italie | Ensemble des régions côtières   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance de toutes les substances TPB</li> <li>• Réduction et suppression progressive des apports</li> <li>• Adoption de normes de qualité de l'environnement (eau) et de limites de rejet d'effluents</li> </ul>  |
| Liban  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Société d'engrais (Nord)</li> <li>• Abattoirs de Beyrouth (Karantina)</li> <li>• Zones industrielles (Mont-Liban)</li> <li>• Tanneries de Ghazieh (Mont- Liban)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des concentrations et effluents (technologies plus pr industrielles)</li> <li>• SEEU industrielles</li> <li>• Revalorisation des infrastructures (notamment SEEU)</li> <li>• Promotion de la production plus recyclage du chrome</li> </ul>  |
| Libye  | Tous les Shabeyats du littoral (entreprise)   | Introduction de spécifications normalis rejets industriels dans les milieux aquati  |
| Malte  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malte (Weid Ghammieq, SEEU), Mal (Cumnija SEEU), île de Gozo (Ras il-H)</li> <li>• Ensemble du territoire</li> <li>• Ensemble du territoire</li> </ul>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des eaux résiduaire industrielles avec les eaux usées urbaines dans les SEEU (action incluse dans le Secteur d'assainissement urbain)</li> <li>• Adoption de normes de qualité de l'environnement pour les zones industrielles (eau et sédiments)</li> </ul>  |

| Pays                                    | Villes/Districts (unité industrielle)  | Actions   |
|---|--|---|
|   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de la conformité de tous les rejets aux valeurs limites</li> </ul>  |
| Monaco                                  | Ensemble de la Principauté   | Contrôle de la conformité de tous les rejets aux valeurs limites  |
| Maroc                                   | Ensemble du littoral   | Revalorisation de toutes les SEEU industrielles (N.S.)  |
| Autorité palestinienne<br>Bande de Gaza | Ensemble de la zone  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'un système de management environnemental des entreprises</li> <li>• Normes et lignes directrices</li> </ul>   |
| Serbie-et-Monténégro                    | Chantiers navals Bijela et Remont, industrie métallurgique de Daido  | Adoption de MTD et construction de SEEU industrielles   |
| Slovénie                                | Ensemble du littoral   | Adoption de MTD et construction de SEEU dans les entreprises industrielles  |
| Syrie                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baniyas</li> <li>• Jableh (zone industrielle de la source)</li> <li>• Zone de la source Fawar et usine de d'Ugarit (industrie agro-alimentaire)</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de la raffinerie industrielle de Baniyas, SEEU</li> <li>• Construction d'un réseau d'assainissement et d'une SEEU (Jableh)</li> <li>• Prétraitement des eaux résiduaires industrielles avant rejet dans les égouts</li> </ul>   |
| Tunisie                                 | Littoral tunisien  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revalorisation de 4000 entreprises industrielles</li> <li>• Dépollution et gestion du littoral de Sfax (projet Taparura)</li> <li>• Suppression des rejets de phosphogypse au golfe de Gabès</li> <li>• Réhabilitation du lac de Bizerte par dépollution des industries des environs</li> <li>• Création de nouvelles zones industrielles dotées des infrastructures nécessaires, avec gestion de la pollution</li> <li>• Programme de dépollution de la zone tunisienne</li> <li>• Études de dépollution industrielle dans les gouvernorats d'Ariana, Sousse et Medenine</li> <li>• Actions de suivi des PAN pour la lutte contre la pollution industrielle</li> <li>• Programme de dépollution des grandes unités industrielles du secteur chimique (cimenteries de Bizerte, industrie chimique de Gabès, industrie des phosphates de Sfax, industrie métallurgique d'El Fouleth et Menzel Bourguiba, centrales de Rades et Ghannouch)</li> <li>• Décharges de phosphogypse à Gabès</li> <li>• Décharges de Jradou pour les déchets industriels</li> </ul> |
| Turquie                                 | <p><b>Bassins versants:</b><br/>Seyhan (Textile, agro-alimentaire, chimie organique, pâtes et papiers)<br/>Buyuk Menderes (zone industrielle, textile, papier, agro-alimentaire, chimie organique et inorganique),</p> | Adoption de technologies plus propres et/ou construction ou revalorisation de SEEU industrielles  |

| Pays | Villes/Districts (unité industrielle)  | Actions |
|------|--|---------|
|      | Antalya (aquaculture, agro-alimentaire, activités extractives)<br>Gediz (tanneries, agro-alimentaire, textile)<br>Asi (métaux, agro-alimentaire)<br>Kucuk Menderes (textile, métaux, agro-alimentaire)<br>pâtes et papiers, chimie organique)<br>Dogu Akdeniz (agro-alimentaire, hydrocarbures, métaux, papier, activités extractives, textile)<br>Meric-Ergene (pâtes et papiers, textile, agro-alimentaire, chimie inorganique, électronique)<br>Kuzey Ege (tanneries, agro-alimentaire)<br>Ceyhan (textile, agro-alimentaire, aquaculture, chimie organique)<br>Bati Akdeniz (aquaculture, activités extractives, production d'énergie) |         |

\*N.S. = non spécifié

### 3. Actions nationales proposées à plus long terme

De nombreux pays ne mentionnent pas d'actions spécifiques pour l'après-2010 mais prévoient une poursuite de la mise en œuvre des actions décrites pour 2010. La principale idée consiste à remplir les objectifs du PAS pour 2025 par l'introduction de technologies de production plus propres, de MTD et la construction de SEEU industrielles dans les grandes entreprises situées sur le littoral. Tous les pays ont déjà instauré – ou projettent de le faire – des valeurs limites de rejet pour les effluents industriels (VLE). L'application effective de ces VLE par le contrôle de la conformité et l'adoption d'instruments économiques visant à aider les entreprises devraient contribuer dans une mesure importante au respect par les pays de l'obligation d'atteindre les objectifs fixés pour the 2025.

#### Actions proposées dans les PAN pour 2025

| Pays               | Villes/Zones/unité industrielle   | Actions   |
|--------------------|---|---|
| Albanie            | Ensemble du littoral (entreprises industrielles)  | N.S.  |
| Algérie            | Un plus grand nombre d'entreprises industrielles doivent être incluses dans le programme de contrats de performances environnementales. | N.S.  |
| Bosnie-Herzégovine | Ensemble du territoire (grandes entreprises industrielles)  | L'adoption du prétraitement et de la production plus propre sera poursuivie   |
| Croatie            | Ensemble des districts du littoral (grandes entreprises industrielles)  | Application effective de la législation nationale harmonisée avec la celle de l'UE (production plus propre, épuration des eaux usées, limites de rejet d'effluents) |
| Chypre             | Ensemble du littoral (entreprises industrielles)  | Application effective de la législation nationale harmonisée avec la celle de l'UE (production plus propre, épuration des eaux usées, limites de rejet d'effluents) |
| Égypte             | Trois gouvernorats  | Introduction de technologies plus propres, construction de  |

| <b>Pays</b>                            | <b>Villes/Zones/unité industrielle</b>  | <b>Actions</b>  |
|--|---|---|
|  | côtiers (Alexandrie, Behira et Port-Saïd) (entreprises industrielles)         | SEEU (N.S.)   |
| Espagne                                |   |   |
| France                                 | Littoral méditerranéen de la France   | Protection du milieu aquatique au titre de la directive-cadre sur l'eau (UE)  |
| Grèce                                  |   | N.S.  |
| Israël                                 |   | Suivi de tous les projets correspondants  |
| Italie                                 |   | N.S.  |
| Liban                                  | Ensemble du littoral (entreprises industrielles)                              | Introduction de technologies plus propres, construction de SEEU (N.S.)  |
| Libye                                  | Tous les Shabayats du littoral (entreprises industrielles)                    | Utilisation de spécifications normalisées pour maîtriser les émissions/rejets industriels   |
| Malte                                  |   | N.S.  |
| Monaco                                 |   | N.S.  |
| Maroc                                  | Ensemble du littoral  | Revalorisation de toutes les SEEU industrielles et construction de nouvelles (poursuite du programme)   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |   | N.S.  |
| Serbie-et-Monténégro                   |   | N.S.  |
| Slovénie                               |   | N.S.  |
| Syrie                                  | Tartous<br><br>Banias<br><br>Ensemble du littoral<br><br>Ensemble du littoral | Séparation de l'écoulement des eaux d'averse et des rejets d'effluents industriels au terminal pétrolier de Tartous et réhabilitation du réservoir de séparation existant<br>Recyclage et récupération des déchets d'huiles minérales et d'hydrocarbure séparés à la centrale thermique de Banias.<br>Séparation et prétraitement des eaux résiduaires industrielles et des effluents des égouts municipaux<br>Mise en place de systèmes d'épuration des eaux résiduaires pour les effluents provenant des unités de production d'huile d'olive |
| Tunisie                                | Ensemble du littoral  | Suivi du programme national de lutte contre la pollution  |
| Turquie                                | Tous les bassins versants du littoral   | Poursuite de la mise en œuvre des PAN   |

\*N.S. = non spécifié

#### **4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS**

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS concernant les eaux résiduaires industrielles (réduction de 50% de la DBO<sub>5</sub>) seront atteints dans une large mesure. Cependant, les données consignées dans les PAN ne renseignent pas sur la réduction respective de polluants par rapport au BBN du pays. Aussi, quand une action vise une entreprise industrielle donnée, le résultat peut être anticipé de manière assez précise, mais quand elle vise un groupe d'entreprises (par branche d'activité ou zone industrielle), les résultats à prévoir pourraient être estimés de manière moins précise.

#### **5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions**

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, de manière plus ou moins détaillée, mais sans mettre spécialement l'accent sur les actions visant les eaux résiduaires industrielles. En général, la participation du public est favorisée par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (entreprises industrielles, communauté scientifique, etc.) à la planification et à la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN. S'agissant spécialement des eaux résiduaires industrielles, la participation active des entreprises du secteur privé est l'élément clé d'une mise en œuvre efficace des actions énoncées dans les PAN.

#### **6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions**

Des informations sur le coût estimatif de l'application des actions prioritaires dans le domaine des eaux résiduaires industrielles ne sont communiquées que dans certains des PAN, mais pas pour toutes les branches d'activité concernées. Il n'est donc pas possible, pour l'heure, de présenter un montant total du coût estimatif de toutes les actions dans la région. Au niveau national, les informations disponibles sur les coûts sont présentées dans les rapports de synthèse qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.

### **V RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES ÉMISSIONS/REJETS DE Hg, Pb et Cd**

#### **1. Bilan de la situation régionale concernant les émissions de Hg, Pb et Cd**

Le mercure, le plomb et le cadmium sont le plus souvent émis par les entreprises industrielles, le mercure étant aussi rejeté par des activités extractives (mines d'Idrija en Slovénie). Le ruissellement provenant des zones urbaines présentant un trafic élevé entraîne aussi des apports de Pb et de Cd dans la mer, principalement dans les ports. Les rejets de phosphogypse par les unités de production d'engrais (comme au Liban et en Tunisie) sont considérés comme une source potentielle de Cd, et tous les métaux peuvent être présents dans les lixiviats des décharges situées le long du littoral en maintes zones de la Méditerranée (Liban, Libye, Maroc, Syrie, etc.). Dans la plupart des PAN, il n'est pas fait mention d'actions concrètes visant directement les émissions/rejets de ces métaux, lesquels sont censés être maîtrisés par les plans antipollution concernant les effluents industriels (introduction de technologies plus propres, MTD et prétraitement des eaux résiduaires). Tous les pays proposent l'instauration d'une législation prescrivant des valeurs limites d'effluents (VLE) pour ces métaux (si elles ne sont pas encore en vigueur) ainsi que des normes de qualité de l'environnement (NQE) pour les masses d'eau réceptrices. La surveillance de la conformité des rejets industriels est aussi un moyen de lutter contre les émissions/rejets de métaux. L'application coercitive de la législation est également considérée comme un outil essentiel pour répondre aux objectifs du PAS.

## 2. Actions prioritaires nationales proposées pour 2010

### Actions prévues par les PAN pour maîtriser les rejets de Hg, Pb et Cd à l'horizon 2010

| <b>Pays</b>        | <b>Villes/Districts/unité industrielle</b>   | <b>Actions</b>  |
|--------------------|--|---|
| Albanie            | Tirana (tanneries et industries non spécifiées), Kavaja (tanneries), raffinerie de pétrole de Ballsh   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de SEEU industrielles</li> <li>• Revalorisation technologique, technologies plus propres</li> </ul>   |
| Algérie            | Alger (Groupe GIPEC, usine de papier Baba Ali, Bourouba), Skikda (cimenterie Hadjar Soud, complexe pétrochimique CNPK, SONATRACH), Annaba (papier et cellulose GIPEC, engrais ASMIDA, fer ISPAT), Mostaganem (tannerie Hadj Sahroui, papier Baba Ali), Tlemcem (électrolyse-zinc ALZINC, tannerie Tafna). Un plus grand nombre d'usines doivent être incluses dans le programme. | Signature de contrats de performances entre les entreprises et l'État en vue de mesures de dépollution (construction de SEEU industrielles si nécessaire)   |
| Bosnie-Herzégovine | Mostar (textile), Citluk et Medugorje (textile), Livno (textile), Glamok (textile), usine d'outils de Trebinje-(usines de métallurgie-galvanisation), Konjic UNIS GAL (usine de métallurgie - galvanisation), Gacko (centrale thermoélectrique – traitement des eaux usées)  | Prétraitement/production plus propre d'eaux résiduaires par les installations industrielles   |
| Croatie            |  | Construction de SEEU industrielles  |
| Chypre             |  |   |
| Égypte             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alexandrie (papier Ratka , papier national, engrais d'Aboukir, Arab United Textile)</li> <li>• Behira (Ismadye, rayonne Misr, teintures El-Beida )</li> <li>• Port-Saïd (zone industrielle sud de Port-Saïd)</li> </ul>   | Application des technologies plus propres et stations d'épuration des eaux usées dans les entreprises   |
| Espagne            | Ensemble du territoire, notamment les "points chauds"  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les mesures prescrites par la directive-cadre sur l'eau de l'UE. Promouvoir dans les régions côtières des mesures supplémentaires axées sur la réduction des métaux lourds</li> <li>• Veiller à l'adoption des objectifs du PAS dans les programmes stratégiques, notamment dans les secteurs industriels plus affectés</li> <li>• Proposer dans le cadre de la Convention de Barcelone l'adoption de limites d'émission (normes) pour les métaux lourds, en tenant compte de l'adoption des MTD, pour les eaux côtières et intérieures et pour les</li> </ul> |

| Pays   | Villes/Districts/unité industrielle | Actions  |
|--------|-------------------------------------|--|
|        |                                     | <p>émissions dans l'atmosphère</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des programmes de surveillance aux « points chauds » prioritaires</li> <li>• Restreindre l'utilisation de Cd, Hg et Pb. Appliquer la future stratégie européenne sur Hg.</li> </ul>  |
| France | Littoral méditerranéen de la France | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme national de prévention de la pollution par des substances spécifiques</li> <li>• Mesures de réduction de la pollution dans les installations classées</li> <li>• Mesures d'introduction de substances de substitution sur le marché</li> <li>• Mesures spécifiques (engagement volontaire des entreprises, MTD)</li> <li>• Dépistage de substances dangereuses dans les milieux aquatiques (état de l'environnement)</li> <li>• Identification des principales sources industrielles de substances dangereuses</li> <li>• Surveillance continue des émissions/rejets par les usines enregistrées</li> <li>• Identification des substances dangereuses en France</li> <li>• Introduction de moyens spécifiques de maîtrise de la pollution aquatique (objectifs de qualité, autorisations de rejet, etc.)</li> </ul> |
| Grèce  | Toutes les régions côtières         | Application effective pour la maîtrise des rejets par les installations industrielles, permis environnementaux   |
| Israël | Ensemble du littoral                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle du taux de réduction de Hg, Cd et Pb (dans les émissions atmosphériques et les rejets liquides) par comparaison avec le BBN. Si nécessaire, prise de mesures coercitives comme l'adoption de MTD en vue d'atteindre le niveau de réduction requis d'ici à 2010</li> <li>• Adoption du traitement perfectionné à la source pour réduire les polluants dans les saumures et les effluents industriels rejetés directement dans la mer par des émissaires sous-marins et des barges. Instauration de normes plus</li> </ul>   |

| Pays                                   | Villes/Districts/unité industrielle   | Actions   |
|--|---|---|
|  |   | <p>rigoureuses pour les saumures et les effluents. Instauration de conditions plus rationnelles dans les licences commerciales et mise en application effective dans les usines.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de systèmes de traitement et récupération aux « points chauds » et dans les villes côtières effectuant des rejets directs dans la mer (Acre, Hof Hacarmel, Herzliya, Ashdod)</li> <li>• Traitement au sol des boues de Shafdan (actuellement rejetées au large par un émissaire sous-marin)</li> </ul> |
| Italie                                 | Ensemble du littoral  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance de toutes les substances TPB</li> <li>• Réduction et suppression progressive des apports</li> <li>• Adoption de normes de qualité de l'environnement (eau) et de limites de rejet d'effluents</li> </ul>  |
| Liban                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selaata (Société chimique libanaise – engrais)</li> <li>• Tripoli, Bourj Hammoud, Sour, Saida (décharges)</li> <li>• Mont-Liban (zone industrielle)</li> <li>• Gazieh et Dora (tanneries)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'immersion des boues de phosphogypse (Cd)</li> <li>• Réduction de 50% des émissions de lixiviats à partir des décharges (50%)</li> <li>• Réduction de 50% des émissions de métaux</li> <li>• Réduction de 30-50% du chrome</li> </ul>  |
| Libye                                  | Tous les Shabeyats (entreprises industrielles) du littoral  | Adoption de spécifications normalisées pour les émissions/rejets de déchets   |
| Malte                                  | Ensemble du territoire  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de normes de qualité de l'environnement pour Hg, Cd et Pb dans les zones industrielles et non industrielles (eau et sédiments)</li> <li>• Contrôle de la conformité de tous les rejets aux valeurs limites d'émission</li> </ul>  |
| Monaco                                 | Ensemble de la Principauté  | Dosage de Cd et Hg à l'émissaire de la SEEU et adoption de valeurs limites d'émission dans la législation   |
| Maroc                                  | Ensemble du littoral  | Revalorisation de toutes les SEEU industrielles (N.S.)  |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza | Ensemble de la zone   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du système de management environnemental de l'entreprise</li> <li>• Introduction de normes et lignes directrices environnementales</li> </ul>   |
| Serbie-et-Monténégro                   | Chantiers navals Bijela et Remont, usine de métaux de Daido   | Adoption de MTD et construction de SEEU industrielles   |
| Slovénie                               | Mine d'Idrija   | Réduction des émissions de Hg par la  |

| Pays    | Villes/Districts/unité industrielle   | Actions  |
|---------|---|--|
|         |   | mine d'Idrija (déclassement des activités)   |
| Syrie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Banias</li> <li>Jableh (Zone industrielle de la source Al Fawar)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation de la SEEU de la raffinerie de Banias</li> <li>Construction d'un réseau d'assainissement et d'une SEEU (Jableh)</li> </ul>                 |
| Tunisie | <ul style="list-style-type: none"> <li>(Gabès, Jradou))</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des rejets de phosphogypse dans la mer</li> <li>Programme de technologies plus propres</li> <li>Programme de dépollution du littoral</li> </ul> |
| Turquie | <p><b>Bassins versants:</b><br/>           Seyhan (textile, pâtes et papiers)<br/>           Buyuk Menderes (zone industrielle, textile, papier, chimie inorganique)<br/>           Antalya (activités extractives)<br/>           Gediz (tanneries, textile)<br/>           Asi (métaux).Kucuk Menderes (textile, métaux, pâtes et papiers),<br/>           Dogu Akdeniz (métaux, papier, activités extractives, textile),<br/>           Meric-Ergene (pâtes et papiers, textile, chimie inorganique, électronique),<br/>           Kuzey Ege (tanneries), Ceyhan (textile)<br/>           Bati Akdeniz (activités extractives, production d'énergie)</p> | Introduction de technologies plus propres et/ou construction ou revalorisation de SEEU industrielles   |

\*N.S. = non spécifié

### 3. Mesures nationales proposées à plus long terme

La plupart des pays n'indiquent pas de mesures spécifiques pour la période de l'après-2010 mais ils prévoient une poursuite de l'application des mesures exposées pour 2010. L'idée essentielle consiste à réaliser les objectifs du PAS pour 2025 par l'adoption des technologies plus propres, des MTD et par l'aménagement de stations d'épuration des eaux résiduaires industrielles dans les grandes entreprises situées sur le littoral. Tous les pays ont instauré ou projettent d'instaurer des valeurs limites de rejet pour les effluents industriels (VLE). L'on escompte que l'application effective de ces VLE par le biais de la surveillance de la conformité et que l'adoption d'instruments économiques visant à aider les entreprises contribueront dans une large mesure à faire respecter par les pays leurs obligations concernant les objectifs du PAS à l'horizon 2025

#### Mesures proposées dans les PAN à l'horizon 2025

| Pays    | Villes/Zones/unité industrielle                                  | Actions  |
|---------|--|--|
| Albanie |  | N.S. – Actions concernant les eaux usées industrielles |
| Algérie | Un plus grand nombre d'entreprises doivent être incluses dans le | N.S.   |

| <b>Pays</b>                          | <b>Villes/Zones/unité industrielle</b>  | <b>Actions</b>  |
|--------------------------------------|---|---|
|                                      | programme de contrats de performances environnementales.  |   |
| Bosnie-Herzégovine                   | Ensemble du territoire (toutes les grandes usines du secteur métallurgique)                     | Poursuite de l'introduction du prétraitement et de la production plus propre  |
| Croatie                              | Tous les districts côtiers (grandes usines du secteur métallurgique)                            | Application effective de législation nationale harmonisée avec celle de l'UE (production plus propre, épuration des eaux usées, limites de rejet d'effluents pour les métaux)     |
| Chypre                               | Ensemble du littoral (usines du secteur métallurgique)  | Application effective de la législation nationale harmonisée avec celle de l'UE (production plus propre, épuration des eaux usées, limites de rejet d'effluents pour les métaux ) |
| Égypte                               | Trois gouvernorats côtiers (Alexandrie, Behira et Port-Saïd ) (usines du secteur métallurgique) | Adoption de technologies plus propres, construction de SEEU (N.S.)  |
| Espagne                              |   |   |
| France                               | Littoral méditerranéen de la France   | Protection du milieu aquatique au titre de la directive-cadre sur l'eau (UE)  |
| Grèce                                |   | N.S. – Actions concernant les eaux usées industrielles  |
| Israël                               |   | Réduction des émissions >50%. Respect du niveau maximal admissible pour le rejet dans la mer  |
| Italie                               |   | N.S. – Actions concernant les eaux usées industrielles  |
| Liban                                | Ensemble du littoral (usines du secteur de la métallurgie)                                      | Introduction des technologies plus propres, construction de SEEU (N.S.)   |
| Libye                                | Tous les Shabeyats du littoral (usines du secteur métallurgique)                                | Utilisation de spécifications normalisées pour lutter contre les émissions/rejets de métaux dans l'industrie  |
| Malte                                |   | Instauration de normes de qualité de l'environnement pour les métaux et valeurs limites de rejet d'effluent dans la mer   |
| Monaco                               |   | N.S.  |
| Maroc                                | Ensemble du littoral  | Revalorisation de toutes les SEEU et construction de nouvelles SEEU (poursuite du programme)  |
| Autorité palestinienne–Bande de Gaza |   | N.S.  |
| Serbie-et-Monténégro                 |   | N.S   |
| Slovénie                             |   | N.S   |

| Pays    | Villes/Zones/unité industrielle   | Actions   |
|---------|---|---|
| Syrie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tartous</li> <br/> <li>• Ensemble du littoral</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séparation des eaux d'averse et des effluents industriels au terminal pétrolier de Tartous et réhabilitation du réservoir de séparation</li> <li>• Séparation et prétraitement des eaux usées industrielles et des effluents dans les égouts municipaux</li> </ul> |
| Tunisie |   | Introduction de technologies plus propres, du recyclage et de la dépollution  |
| Turquie | Tous les bassins versants   | Poursuite de la mise en œuvre des PAN   |

\*N.S. = non spécifié

#### 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS concernant les émissions de Hg, Pb et Cd seront atteints dans une large mesure. Cependant, dans beaucoup de PAN, il n'est pas fourni d'informations détaillées permettant d'estimer la réduction respective des émissions/rejets de métaux par rapport au BBN du pays considéré. En outre, toutes les mesures relatives aux réductions des métaux sont incluses dans les mesures de lutte contre les effluents industriels (réduction de la DBO<sub>5</sub> et des métaux). Cette approche ne permet pas d'isoler les mesures qui visent spécifiquement à réduire les métaux.

#### 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, de manière plus ou moins détaillée, mais sans mettre spécialement l'accent sur les émissions de Hg, Pb et Cd. En général, la participation du public est favorisée par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (entreprises industrielles, communauté scientifique, etc.) à la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN.

#### 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions

Des informations sur le coût estimatif de l'application des actions prioritaires pour la réduction des émissions de Hg, Pb et Cd ne sont communiquées que dans certains des PAN, mais, comme on l'a déjà mentionné, la réduction des métaux est incluse dans les mesures concernant les effluents industriels. Il n'est donc pas possible, pour l'heure, de présenter un montant total du coût estimatif de toutes les actions concernées dans la région. Au niveau national, les informations disponibles sur les coûts sont présentées dans les rapports de synthèse qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.

## VI RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES DÉCHETS DANGEREUX, LES STOCKS DE PRODUITS CHIMIQUES OBSOLÈTES, LES HUILES LUBRIFIANTES ET LES PILES/ACCUMULATEURS USÉS

### 1. Bilan de la situation régionale concernant les déchets dangereux, les stocks de produits chimiques obsolètes, les huiles lubrifiantes et les piles/accumulateurs usés

Les déchets dangereux et les stocks de produits chimiques obsolètes sont un problème que l'on rencontre dans de nombreux pays méditerranéens. Ces stocks ont été créés pour diverses raisons: du matériel comportant des PCB (transformateurs) est stocké dans les installations de compagnies nationales d'électricité en attendant d'être détruit; des pesticides périmés, qui ne peuvent plus être utilisés, sont stockés dans plusieurs pays d'Afrique du Nord (mais aussi dans d'autres pays méditerranéens); des produits chimiques obsolètes sont stockés sans contrôle approprié sur des sites contaminés d'usines désaffectées (comme en Albanie). Une bonne gestion environnementale de ces stocks/déchets dangereux est une priorité absolue pour certains pays, en raison des graves effets qu'ils peuvent avoir pour la santé publique. La plupart des stocks existants sont connus, mais un inventaire plus soigneux s'impose pour consigner les conditions de confinement de tous les produits chimiques obsolètes. En ce qui concerne les huiles lubrifiantes usées, la plupart des pays n'ont pas de système efficace de collecte et de recyclage, bien que dans d'autres pays des dispositions très opérantes soient déjà en place (en Tunisie, par exemple). Les huiles lubrifiantes usées peuvent être régénérées ou utilisées comme combustible dans l'industrie, et des mesures de ce type ont été proposées dans de nombreux PAN. Par contre, peu de dispositions ont été prises pour la gestion des piles/accumulateurs usés. Les batteries auto au plomb sont recyclées (pour récupérer le plomb) dans la plupart des pays mais cette opération n'est pas toujours soumise à la supervision voulue ou ne repose pas sur une base juridique bien définie. Pour les autres piles/accumulateurs (des appareils électriques et dispositifs électroniques), il n'y a pratiquement pas de système organisé de collecte et de recyclage, et ces déchets finissent dans les décharges.

### 2. Mesures prioritaires proposées au plan national à l'horizon 2010

Mesures prévues dans les PAN à l'horizon 2010 pour la maîtrise des déchets dangereux, stocks de produits chimiques obsolètes, huiles lubrifiantes et piles/accumulateurs usés

| Pays    | Villes/Districts  | Mesures   |
|---------|---|---|
| Albanie | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lac</li> <li>• Lac</li> <li>• Durrës (Porto Romano)</li> <li>• Durrës (Porto Romano)</li> <li>• Lushnja</li> <li>• Fier</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion environnementale des stocks de produits chimiques de l'usine chimio-métallurgique de Lac</li> <li>• Élimination des stocks de produits chimiques de l'usine chimio-métallurgique de Lac</li> <li>• Élimination des produits chimiques liquides dangereux et leur traitement dans des installations de l'UE</li> <li>• Aménagement d'une décharge pour les métaux toxiques et les matériaux de démolition inertes contaminés d'une ancienne usine chimique</li> <li>• Gestion dans de bonnes conditions de sécurité des déchets dangereux et produits chimiques obsolètes à l'usine de plastiques de Lushnja</li> <li>• Traitement sur place et élimination de solutions arsénicales à l'usine d'ammoniac (Fier)</li> </ul> |

| Pays               | Villes/Districts  | Mesures   |
|--------------------|---|---|
|                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patos-Marinza</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépuration des champs pétrolifères de Patos-Marinza</li> </ul>   |
| Algérie            |   | <p>Programme PNAGDES, deux scénarios possibles:<br/> <u>Scénario 1.</u> Élimination de déchets industriels spécifiques selon des procédures conventionnelles (collecte, transfert, mise en décharge spécialisée, incinération, élimination des PCB, élimination des cyanurés, traitement physico-chimique). Pas de valorisation des déchets.<br/> <u>Scénario 2.</u> Élimination de déchets industriels spécifiques avec co-incinération dans des cimenteries et valorisation des déchets<br/> Remise en état des sites critiques d’AZZABA et GHAZAOUET</p>   |
| Bosnie-Herzégovine |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration d’une législation appropriée en vue de réduire les déchets dangereux dans l’industrie (production plus propre)</li> <li>• Élaboration d’une stratégie nationale de gestion des déchets dangereux dans de bonnes conditions de sécurité</li> <li>• Élimination sans danger des déchets pharmaceutiques résiduels de la guerre</li> <li>• Surtout, réduction de 20% d’ici à 2010, et de 50% d’ici à 2020</li> </ul>   |
| Croatie            |   | <p>N. S* – collecte des huiles lubrifiantes et des piles /accumulateurs usés</p>  |
| Chypre             |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de traitement des déchets dangereux</li> <li>• Collecte, traitement et élimination des produits chimiques obsolètes, des huiles lubrifiantes et des piles/accumulateurs usés</li> </ul>   |
| Égypte             | Gouvernorat d’Alexandrie  | <p>Construction d’installations de traitement des déchets dangereux d’une capacité de 3000 tonnes/an à 12 km de Burg Al Arab</p>  |
| Espagne            |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les objectifs du PAS dans les plans régionaux actuels et futurs de gestion des déchets dangereux, ainsi que dans le plan national 2001-2006 sur les déchets dangereux</li> <li>• Approuver le plan national 2001-2006 sur les déchets dangereux</li> <li>• promouvoir la mise au point définitive des BREF relatifs à la gestion des déchets, à l’industrie de la chimie, à la production d’énergie et aux activités extractives</li> <li>• Réaliser de plus gros investissements dans les MTD en vue de réduire les déchets dangereux</li> <li>• Ratifier le Protocole « déchets dangereux », ou poursuivre la participation active à la Convention de Bâle</li> <li>• Créer un inventaire national des produits chimiques obsolètes, des huiles et des piles/accumulateurs usagés</li> <li>• Intégrer les objectifs du PAS dans les plans</li> </ul> |

| Pays                                   | Villes/Districts | Mesures  |
|--|------------------|--|
|  |                  | stratégiques, en particulier dans les régions dépourvues de plans spécifiques, et mettre en place des systèmes de gestion intégrée   |
| France                                 |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 10 % des déchets industriels</li> <li>• Gestion environnementale au sein des entreprises industrielles</li> <li>• Éco-conception</li> </ul>  |
| Grèce                                  |                  | Mise en œuvre de plans nationaux destinés à gérer les huiles lubrifiantes, les stocks de produits chimiques obsolètes et les PCB   |
| Israël                                 |                  | N.S.   |
| Italie                                 |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et recyclage des huiles lubrifiantes usées</li> <li>• Collecte et recyclage des piles/accumulateurs au plomb usés</li> </ul>   |
| Liban                                  |                  | Mise en place d'un système national de collecte et traitement des huiles lubrifiantes usées  |
| Libye                                  |                  | Création d'un site régional pour le traitement et l'élimination des déchets chimiques dangereux  |
| Malte                                  |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets solides dangereux déposés aux installations de Sant Antnin conformément aux instructions. Fermeture des décharges locales pour ces déchets.</li> <li>• Introduction de normes de qualité de l'environnement pour les hydrocarbures et de valeurs limites d'émission pour les rejets dans la mer.</li> <li>• Renforcement de la collecte des piles/accumulateurs usés</li> <li>• Développement de la collecte de données sur les pesticides périmés.</li> <li>• Mise en place d'un système officiel de collecte des huiles résiduelles</li> <li>• Assistance aux chantiers navals pour le traitement des résidus huileux/aqueux</li> </ul> |
| Monaco                                 |                  | N. S.  |
| Maroc                                  |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un site pilote pour le déclasséement du matériel renfermant des PCB</li> <li>• Élimination des stocks de pesticides périmés dans le cadre du programme africain sur les pesticides périmés (PASP)</li> <li>• Étude de faisabilité concernant la récupération des métaux provenant des piles/accumulateurs usés</li> <li>• Mise en place d'un réseau de collecte et de valorisation des huiles lubrifiantes usées dans les provinces côtières méditerranéennes</li> </ul>   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une cellule sur les déchets dangereux</li> <li>• Développement de la gestion séparée des déchets dangereux</li> <li>• Renforcement des capacités pour permettre à la Palestine de répondre et de faire rapport à la</li> </ul>   |

| Pays                 | Villes/Districts | Mesures  |
|----------------------|------------------|--|
|                      |                  | Convention de Stockholm  |
| Serbie-et-Monténégro |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre le matériel électrique vétuste contenant des PCB</li> <li>• Arrêt de l'utilisation des PCB</li> <li>• Collecte et recyclage des huiles lubrifiantes et des piles/accumulateurs au plomb</li> </ul>   |
| Slovénie             |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les appareils renfermant des PCB doivent être décontaminés ou éliminés</li> <li>• Création de sites supplémentaires de collecte et recyclage des huiles lubrifiantes usées (collecte de 50%)</li> <li>• Réduction (20%) de la production de piles/accumulateurs usés</li> <li>• Collecte et élimination (50%) des piles/accumulateurs selon des modalités écologiquement rationnelles</li> </ul> |
| Syrie                |                  | N. S.  |
| Tunisie              |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration de mesures d'appui à la gestion de la décharge de Jradou</li> <li>• Plan d'action national pour les POP</li> <li>• Programme national de gestion des pesticides</li> <li>• Programme national de gestion des huiles lubrifiantes usées et des filtres d'huiles lubrifiantes usées</li> <li>• Programme national de gestion des piles/accumulateurs usés</li> </ul>                       |
| Turquie              |                  | N. S.  |

N.S. = non spécifié

### 3. Actions proposées à plus long terme

La plupart des pays n'indiquent pas de mesures spécifiques pour la période post-2010, mais ils prévoient de poursuivre l'application des mesures exposées pour 2010.

#### Actions proposées dans les PAN à l'horizon 2025

| Pays               | Villes/Zones/industries | Actions                        |
|--------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Albanie            |                         | N.S.                           |
| Algérie            |                         | Poursuite du programme PNAGDES |
| Bosnie-Herzégovine |                         | N.S.                           |
| Croatie            |                         | N.S.                           |
| Chypre             |                         | N.S.                           |
| Égypte             |                         | N.S.                           |
| Espagne            |                         |                                |
| France             |                         | N.S.                           |
| Grèce              |                         | N.S.                           |
| Israël             |                         | N.S.                           |
| Italie             |                         | N.S.                           |
| Liban              |                         | N.S.                           |
| Libye              |                         | N.S.                           |
| Malte              |                         | N.S.                           |
| Monaco             |                         | N.S.                           |

| Pays                                   | Villes/Zones/industries | Actions   |
|--|-------------------------|---|
| Maroc                                  |                         | N.S.  |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |                         | N.S.  |
| Serbie-et-Monténégro                   |                         | N.S.  |
| Slovénie                               |                         |   |
| Syrie                                  |                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de plomb particulaires provenant des véhicules de transport (remplacement de l'essence au plomb par de l'essence sans plomb)</li> <li>• Remplacement des huiles à PCB dans cinq transformateurs (deux aux stations de Tartous et deux à celles de Banias et un dans l'ancien atelier de tissage de Jableh)</li> <li>• Suppression progressive de toutes les activités entraînant des rejets de PCB par les secteurs industriels</li> </ul> |
| Tunisie                                |                         | N.S.  |
| Turquie                                |                         | N.S.  |

\*N.S. = non spécifié

#### 4. Compatibilité des mesures avec les objectifs du PAS

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS concernant les déchets dangereux, les produits chimiques obsolètes, les huiles lubrifiantes et les piles/accumulateurs usés seront atteints dans une large mesure. Les PCB sont interdits dans tous les pays méditerranéens, mais comme du matériel renfermant des PCB (principalement les anciens transformateurs des compagnies nationales d'électricité) est stocké sur de nombreux sites, la quasi-totalité des pays ont prévu des mesures pour la collecte et la destruction de ces composés. De même, des systèmes de gestion des déchets dangereux (comportant la création de décharges spécialisées) sont proposés dans de nombreux PAN. Pour la collecte et le recyclage des huiles lubrifiantes et des piles/accumulateurs usés, la plupart des PAN comportent des mesures pertinentes, mais rares sont les pays pouvant se prévaloir déjà d'une certaine expérience (comme la Tunisie). Dans l'ensemble, les mesures exposées dans les PAN sont compatibles avec les objectifs du PAS.

#### 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, avec plus ou moins de détails, mais sans mettre spécialement l'accent sur les déchets dangereux. En général, la participation du public est favorisée par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (entreprises industrielles, communauté scientifique, etc.) à la planification et à la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN.

#### 6. Coût estimatif de l'application des mesures

Les informations sur le coût estimatif de l'application des actions prioritaires pour la gestion des déchets dangereux, des produits chimiques obsolètes, des huiles lubrifiantes et des piles/accumulateurs usés varient selon les PAN. Dans certains cas (comme pour les stocks de produits chimiques obsolètes d'Albanie), les actions proposées sont assorties de

précisions sur le coût qu'elles impliquent du fait que ces actions sont déjà engagées. Cependant, dans la plupart des cas, il n'y a pas d'estimations chiffrées. Il n'est donc pas possible, pour l'heure, de présenter un montant total du coût estimatif de toutes les actions concernées dans la région. Au niveau national, les informations disponibles sur les coûts sont présentées dans les rapports de synthèse qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.

## VII RAPPORT RÉGIONAL SECTORIEL SUR LES ÉMISSIONS D'ORGANOHALOGÉNÉS ET DE PCB

### 1. Bilan de la situation concernant les émissions d'organohalogénés

Les composés organohalogénés sont émis par quelques industries (chimie organique, transformation des métaux, compagnies d'électricité [PCB], etc.) et par le ruissellement sur les terres agricoles (pesticides). La plupart des PAN ne mentionnent pas d'actions concrètes visant à lutter contre les émissions de ces substances, qui devraient subir une réduction en raison des mesures prévues pour le domaine des eaux résiduaires industrielles (adoption des technologies plus propres, des MTD et du prétraitement des eaux résiduaires) et des actions de gestion environnementale de l'application des pesticides dans l'agriculture. Comme l'emploi des PCB n'est plus légal dans la région méditerranéenne, les actions qui les concernent consistent à gérer les équipements déclassés qui en contiennent (domaine des déchets dangereux).

### 2. Actions prioritaires nationales proposées à l'horizon 2010

Actions de lutte contre les émissions/rejets d'organohalogénés prévues dans les PAN à l'horizon 2010

| Pays               | Villes/Districts/Industries | Actions   |
|--------------------|-----------------------------|---|
| Albanie            |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Algérie            |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Bosnie-Herzégovine |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Croatie            |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Chypre             |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Égypte             |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Espagne            |                             | Appliquer dans les régions les plus affectées, et notamment dans le secteur de la chimie, les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• adoption du principe de substitution, tel que défini par l'UE</li> </ul> |

| Pays   | Villes/Districts/Industries | Actions   |
|--------|-----------------------------|---|
|        |                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>● fixation de limites d'émission en vertu du cadre réglementaire IPPC actuel</li> <li>● Production de pesticides: application du cadre réglementaire européen</li> <li>● Bassin de l'Èbre (principaux « points chauds »): adoption des objectifs du PAS dans le prochain plan de bassin hydrologique</li> <li>● promotion de la réduction des paraffines chlorées à chaîne courte, conformément aux initiatives UE et internationales</li> <li>● Promotion du tri-, tétra- et penta-chlorophénol dans le traitement du bois</li> </ul> <p>Pour les POP, approuver le PAN pour la Convention de Stockholm :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● avancer des propositions spécifiques d'adaptation au cadre réglementaire national</li> <li>● Inclure dans le BBN les POP ne figurant pas dans le BB actuel (recours futur au Registre IETMP)</li> <li>● Suppression de toute utilisation du DDT, en dépit des dérogations prévues dans la Convention</li> <li>● Prise en compte dans la Convention de Barcelone des substances incluses dans la Convention de Stockholm</li> </ul> |
| France |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Grèce  |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Israël |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Italie |                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Surveillance de toutes les substances TPB</li> <li>● Réduction et suppression progressive des apports</li> <li>● Instauration de normes de qualité de l'environnement (eau) et de limites de rejet d'effluents</li> </ul>  |
| Liban  |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Libye  |                             | N.S.- Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles   |
| Malte  |                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 50% de ces émissions/rejets par les installations</li> </ul>  |

| Pays                                   | Villes/Districts/Industries | Actions   |
|--|-----------------------------|---|
|  |                             | industrielles<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Instauration de normes de qualité de l'environnement pour les zones non industrielles</li> <li>• Mise en conformité de tous les rejets aux valeurs limites</li> </ul> |
| Monaco                                 |                             | Étude sur l'utilisation des pesticides et herbicides à Monaco   |
| Maroc                                  |                             | Étude sur le devenir des POP dans l'environnement   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |                             | N.S. – Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles  |
| Serbie-et-Monténégro                   |                             | Adoption des MTD et construction de stations d'épuration dans l'industrie   |
| Slovénie                               |                             | Décontamination ou élimination de tous les dispositifs contenant des PCB  |
| Syrie                                  |                             | N.S. – Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles  |
| Tunisie                                |                             | N.S. – Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles  |
| Turquie                                |                             | N.S. – Font partie des actions concernant les eaux résiduaires industrielles  |

\*N.S. = non spécifié

### 3. Actions nationales proposées à plus long terme

La plupart des pays ne mentionnent pas d'actions concrètes pour l'après-2010 mais prévoient une poursuite de la mise en œuvre des actions exposées pour 2010. L'idée principale consiste à atteindre les objectifs du PAS pour 2025 par l'introduction de technologies plus propres, de MTD et par la construction de SEEU industrielles dans les grandes entreprises situées sur le littoral. De même, rien n'est prévu pour la maîtrise des pesticides, puisque ces substances proviennent de sources diffuses (terres agricoles). Pour les sources industrielles, tous les pays prévoient d'instaurer des valeurs limites de rejet d'effluents pour les organohalogénés. L'application effective de ces VLE par la surveillance de la conformité et l'adoption d'instruments économiques visant à aider les entreprises devraient jouer un rôle important dans le respect complet de l'obligation des pays d'atteindre les objectifs du PAS à l'horizon 2025

#### Actions proposées dans les PAN à l'horizon 2025

| Pays               | Villes/Zones/Industries | Actions |
|--------------------|-------------------------|---------|
| Albanie            |                         | N.S.    |
| Algérie            |                         | N.S.    |
| Bosnie-Herzégovine |                         | N.S.    |
| Croatie            |                         | N.S.    |
| Chypre             |                         | N.S.    |
| Égypte             |                         | N.S.    |

| Pays                                   | Villes/Zones/Industries  | Actions  |
|--|--|--|
| Espagne                                |  |  |
| France                                 |  | N.S.   |
| Grèce                                  |  | N.S.   |
| Israël                                 |  | N.S.   |
| Italie                                 |  | N.S.   |
| Liban                                  |  | N.S.   |
| Libye                                  |  | N.S.   |
| Malte                                  |  | N.S.   |
| Monaco                                 |  | N.S.   |
| Maroc                                  |  | N.S.   |
| Autorité palestinienne – Bande de Gaza |  | N.S.   |
| Serbie-et-Monténégro                   |  | N.S.   |
| Slovénie                               |  | N.S.   |
| Syrie                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tartous, Baniyas, Jableh</li> <li>• Ensemble du territoire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement des huiles à PCB dans cinq transformateurs (deux à Tartous, deux aux stations des transformateurs électriques de Baniyas et un à l'ancienne Entreprise de tissage de Jableh)</li> <li>• Suppression progressive de toutes les activités comportant des rejets de PCB et d'organohalogénés par des industries</li> <li>• Réduction des apports d'organohalogénés par l'agriculture</li> </ul> |
| Tunisie                                |  | N.S.   |
| Turquie                                |  | N.S.   |

\*N.S. = non spécifié

#### 4. Compatibilité des actions avec les objectifs du PAS

Selon les PAN établis par les pays, les objectifs du PAS concernant les émissions/rejets d'organohalogénés seront remplis dans une large mesure. Cependant, les données consignées dans les PAN ne fournissent pas d'éléments détaillés pour estimer la réduction des organohalogénés par rapport au BBN de chaque pays. En outre, presque toutes les mesures relatives à une réduction des organohalogénés font partie des actions antipollution concernant les eaux résiduaires industrielles.

#### 5. Participation du public prévue pour la mise en œuvre des actions

La participation du public est mentionnée dans tous les PAN, avec plus ou moins de détails, mais sans mettre spécialement l'accent sur les rejets/émissions d'organohalogénés. En général, la participation du public est favorisée par l'encouragement de l'association active des ONG et d'autres acteurs (entreprises industrielles, communauté scientifique, etc.) à la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN.

#### 6. Coût estimatif de la mise en œuvre des actions

Il n'est pratiquement pas présenté dans les PAN d'informations sur le coût estimatif de la mise en œuvre des actions prioritaires concernant la réduction des émissions/rejets

d'organohalogénés mais, comme il est mentionné ci-dessus, cette question s'inscrit dans les actions concernant la maîtrise des eaux résiduaires industrielles. Pour l'heure, il n'est pas possible d'établir le montant total du coût estimatif de toutes les actions concernées dans la région. Au niveau national, les informations disponibles sur le coût sont présentées dans les rapports de synthèse qui ont été établis pour l'ensemble des 21 pays méditerranéens.